

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 29 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 34
Date de convocation : 23 mars 2016
Date de publication : 06 avril 2016

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAROU, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Référence

N° 16.29.03.44

Objet

Constitution de servitudes
au profit d'ERDF - Place
Barberousse

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Philippe JABOVISTE à M. Stéphane CHAMPANHET
M. Sevin KAYI à M. Mathieu BERTHAUD
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Laetitia CUSSEY
M. Jean-Claude WAMBST à M. Gilbert CARD

Secrétaire de séance

Justine GRUET

Conseillers absents en cours de séance :

M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 16.29.03.23) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 16.29.03.42) ; M. Jean-Pierre CUINET quitte la séance à la DCM 16.29.03.39

Rapporteur

Stéphane CHAMPANHET

Dans le cadre de la déconstruction de l'ancienne Caserne Barberousse, Électricité Réseau Distribution France(ERDF) doit procéder à la pose souterraine de câbles électriques sous gaine et au déplacement d'un transformateur électrique intégré à la Caserne.

Un transformateur de substitution sera installé à proximité du foyer logement du Val d'Amour.

Cet équipement permettra d'assurer l'approvisionnement électrique de plusieurs bâtiments riverains, d'équipements d'éclairage public mais aussi, à terme, d'alimenter le futur complexe sportif Précipiano.

Cette pose doit intervenir sur une parcelle appartenant à la Ville de Dole cadastrée BV 283.

Des conventions de servitudes doivent être établies entre la Ville de Dole et ERDF afin de lui concéder les droits assurant l'installation et l'exploitation des ouvrages ainsi que les droits liés à l'exercice des servitudes constituées.

Les conventions seront conclues pour la durée des ouvrages.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 23 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les conventions de servitudes à intervenir entre la Ville de Dole et ERDF,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à les signer.

Fait à Dole, le 30 mars 2016
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ♦ Pilotage et Coordination
- ♦ Trésorerie Principale
- ♦ Moyens et Ressources/Finances
- ♦ Direction des Services Techniques
- ♦ Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire
- ♦ ERDF


Jean-Marie SERMIER.
(JURA)